



Rapport d'activités

Édito

C'est une nouvelle année particulière que nous clôturons avec ce rapport d'activité.

Le prolongement de la crise sanitaire a pesé sur l'ensemble des activités et complexifié le fonctionnement de nos entreprises et de nos filières en France comme à l'export. Il n'en reste pas moins que **notre performance** ainsi que celle des filières agricoles et alimentaires **s'est confirmée quotidiennement** même si nos concitoyens ont déjà oublié les craintes des pénuries du début de crise sanitaire.

Cette année est également marquée par des **politiques publiques volontaristes** en faveur de la souveraineté alimentaire, telles que la création et la répartition de la valeur dans les filières alimentaires, l'autonomie protéique, la gestion de l'eau, le soutien à l'innovation, la relance économique. Ces sujets appellent des décisions concrètes pour les filières agricoles et alimentaires ainsi qu'une **reconnaissance de l'importance de notre métier de semencier** dans l'atteinte de ces nobles objectifs.

Cette crise sanitaire a aussi été l'occasion d'un **regain d'intérêt pour les sujets scientifiques**. Si nous pouvons déplorer les polémiques et l'exploitation de ces sujets par la presse, au moins trouvons nous là des exemples, hors de notre domaine, pour expliquer tout l'apport de la science dans notre secteur d'activité.

Dans ce contexte, les **entreprises semencières** ont une fois de plus démontré leur pragmatisme et leur réussite quel que soit le marché ou le type d'agriculture, que ce soit au niveau territorial, national et international. La **solidarité avec les filières agricoles** s'illustre régulièrement au sein des interprofessions et des instituts techniques mais également sur le terrain, pour affirmer que la génétique des plantes est une voie à privilégier afin d'apporter les solutions adaptées aux agricultures d'avenir.

De son côté, l'UFS a poursuivi son **travail de pédagogie auprès des parties prenantes** pour conforter la reconnaissance des métiers de la semence comme des leviers d'accompagnement aux transitions des pratiques agricoles. **Les apports de la sélection végétale sont désormais reconnus scientifiquement et politiquement et une visibilité médiatique plus affirmée a permis de faire évoluer la perception de nos métiers pour mieux les valoriser.** Nous avons obtenu de réelles avancées sur le sujet des nouvelles méthodes de sélection des plantes au niveau national comme européen avec le soutien du gouvernement et les conclusions de l'étude de la Commission Européenne qui ouvrent la voie à un débat sur l'adaptation du cadre réglementaire actuel. Le renforcement de nos actions avec le « **Collectif en faveur de l'innovation variétale** », illustre le caractère fédérateur de ces sujets et nous permet de développer une meilleure écoute pour anticiper de nombreux enjeux opérationnels pour nos filières.

Notre organisation a également **digitalisé ses événements institutionnels** qui ont rassemblé des intervenants de qualité et une audience moyenne de 250 personnes. Un fort développement de webinaires nous a permis de garder le lien avec nos adhérents en vue de leur apporter l'écoute et l'accompagnement attendu sur des sujets très diversifiés, à l'instar du « Forum des industriels » dont le succès ne se dément pas. Enfin, une **enquête d'évaluation de notre organisation Grand Champ** mise en place il y a 3 ans, a permis de révéler les points forts ainsi que les ajustements à prévoir pour poursuivre notre démarche de progrès continu en faveur des services attendus par les entreprises semencières.

Cette année dense se termine sur une **dynamique** de forte mobilisation collective pour les **échéances importantes à venir: suites des élections régionales dans les territoires, élections présidentielles de 2022, Présidence Française de l'Union Européenne...** autant d'opportunités pour démontrer, illustrer et affirmer la responsabilité de nos entreprises dans leur stratégie de développement au service des agricultures et des filières alimentaires.



Claude TABEL
Président



Franck BERGER
Vice-président

Sommaire



Organisation et gouvernance

page 6 ▶ 7



L'Union Française des Semenciers

page 8 ▶ 17



Pôle Amélioration des Plantes

page 18 ▶ 25



Pôle Production & Marchés

page 26 ▶ 33



Pôle Affaires Publiques & Communication

page 34 ▶ 39



Pôle Administration & Finances

page 40 ▶ 43



L'organisation professionnelle

page 44 ▶ 48



Organisation et gouvernance

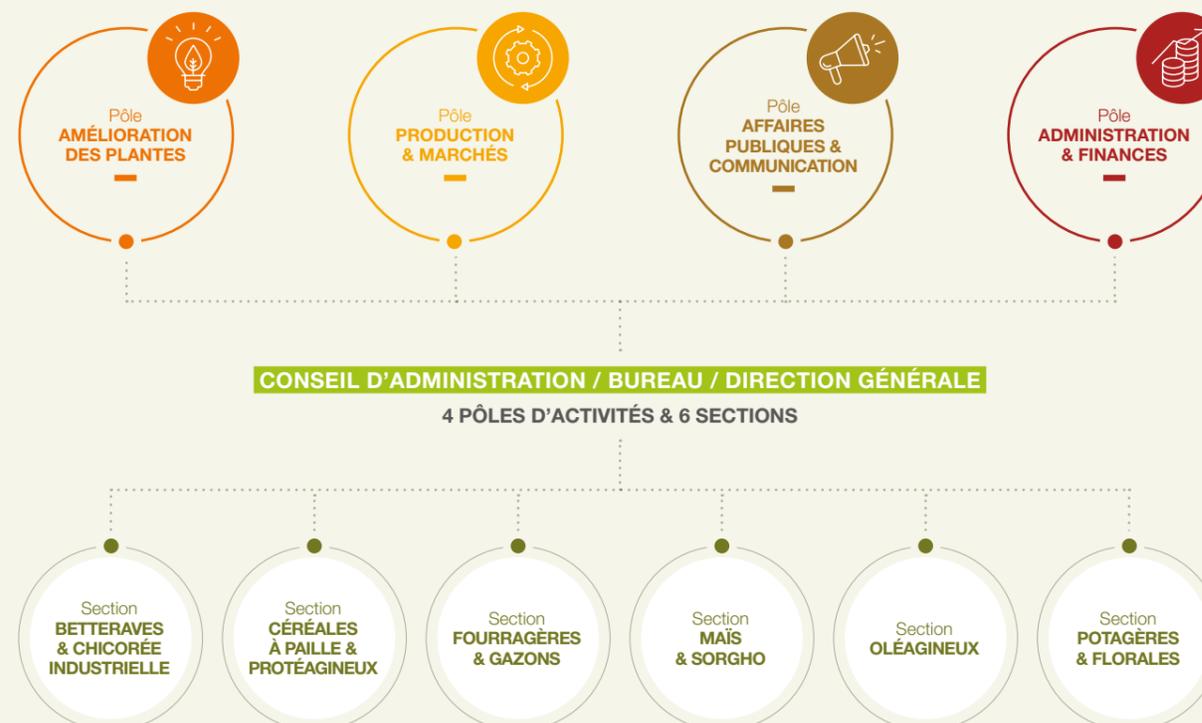
Fédérer et représenter 118 entreprises semencières au coeur des filières agricoles et alimentaires

L'Union Française des Semenciers, créée en 2009, représente 118 entreprises actives dans la recherche & sélection, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

De nombreux comités et groupes de travail d'experts d'entreprises sont mobilisés pour approfondir les sujets techniques et proposer des outils opérationnels aux entreprises adhérentes.

La gouvernance de la fédération est assurée par un Conseil d'Administration composé de 18 représentants professionnels qui s'appuient sur deux pôles métiers chargés de définir les stratégies d'actions. 6 sections sont par ailleurs dédiées aux enjeux spécifiques des groupes d'espèces représentées à l'UFS :

- Betteraves et chicorée,
- Céréales et protéagineux,
- Fourragères et gazons,
- Maïs et sorgho,
- Oléagineux,
- Potagères et florales.





L'Union Française des Semenciers

L'UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

Un acteur clé des filières agricoles et alimentaires

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 118 entreprises couvrant trois métiers complémentaires : l'amélioration des plantes, la production de semences et la mise en marché de ces semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performant sur les marchés internationaux.

NOTRE AMBITION COLLECTIVE

Démontrer l'engagement durable des entreprises semencières pour proposer des solutions innovantes à une agriculture plurielle, confrontée à de nombreux défis (changement climatique, biodiversité, produire plus et de meilleure qualité avec moins de ressources, compétitivité, etc.).

NOS MISSIONS

- Promouvoir les métiers et le savoir-faire des entreprises semencières,
- Représenter nos adhérents et faciliter les échanges avec les parties prenantes agricoles et politiques,
- Contribuer à la mise en oeuvre d'un environnement réglementaire, économique et sociétal permettant à nos adhérents d'entreprendre et d'innover,
- Mettre à disposition des entreprises des services d'expertise afin de les accompagner dans leurs enjeux quotidiens.

NOS INSTANCES

- Deux pôles métiers pour définir les stratégies d'actions relatives à l'Amélioration des plantes, la Production et la Mise en Marché de semences.
- Un pôle Affaires Publiques et Communication pour déployer le rayonnement du secteur et développer un dialogue avec les parties prenantes.
- Un pôle Administration et Finances pour centraliser les fonctions supports et sécuriser les actions budgétaires des pôles métiers et des sections.
- Des sections dédiées aux enjeux spécifiques de 6 groupes d'espèces représentées à l'UFS : Betteraves et chicorée, Céréales et protéagineux, Fourragères et gazons, Maïs et sorgho, Oléagineux, Potagères et florales.
- Des comités et groupes de travail d'experts d'entreprises pour approfondir les sujets techniques et proposer des outils opérationnels aux adhérents.

Chiffres clés

 Une large diversité d'entreprises

 Un fort ancrage territorial

 Une contribution permanente à la biodiversité cultivée

 Des plantes saines toujours plus résistantes

 Des variétés diversifiées et de haute qualité

 **12 000** emplois directs

 **3,6** milliards d'euros de chiffre d'affaires



SÉLECTIONNER

13% du chiffre d'affaires investit en R&D

74 entreprises sélectionnent plus de 70 espèces

131 centres de recherche dans nos territoires

550 nouvelles variétés inscrites au catalogue officiel français chaque année

7 200 variétés répertoriées au catalogue français + 4 000 d'espèces agricoles, + 2 200 d'espèces potagères



PRODUIRE

1^{er} producteur européen

387 500 hectares de multiplication de semences

17 800 agriculteurs multiplicateurs

100% de la production contractualisée

1M de tonnes de semences produites

244 sites de production implantés dans 225 communes

2,5% du CA/an en moyenne consacré à des investissements dans les appareils de production



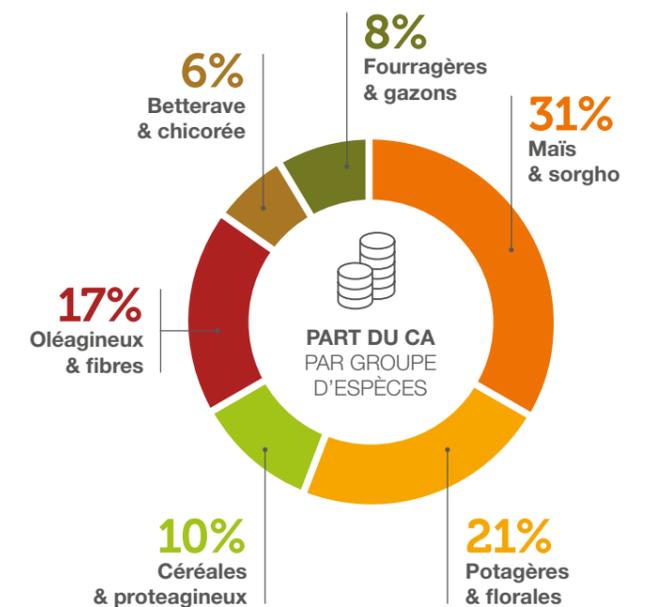
METTRE EN MARCHÉ

1^{er} exportateur mondial

52% des semences sont destinées à l'export, dont 71% vers l'UE

1 030 Mds d'euros d'excédent commercial en 2019/20

27% de hausse d'exportations depuis 2015



Un secteur en action

MÉTHODES RÉCENTES D'AMÉLIORATION DES PLANTES : DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE EUROPÉENNE ?



L'édition génomique est un outil supplémentaire pour mettre au point des variétés toujours plus efficaces et résilientes et qui nous permettrons de relever le défi du changement climatique tout en assurant leur vocation première de nourrir.

Claude Tabel
Président UFS

Le 29 avril 2021, la Commission européenne a publié son étude sur le statut des nouvelles techniques génomiques (NBT). Réalisée à la demande du Conseil de l'Union européenne en novembre 2019, cette étude fait suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne de soumettre ces nouvelles méthodes de sélection aux contraintes réglementaires de la directive OGM, 2001/18.

Dans ce document très attendu par les acteurs agricoles et semenciers, la Commission européenne ouvre l'opportunité de réviser la réglementation relative aux OGM pour les techniques de mutagenèse dirigée et de cisgenèse. Le document précise que pour répondre aux enjeux du Green Deal et des stratégies Farm to Fork et Biodiversité, ces travaux doivent être menés rapidement.

L'innovation végétale étant essentielle pour l'avenir de notre agriculture et de nos filières alimentaires, cette première étape ouvre la voie vers un débat que nous espérons constructif pour analyser les outils à disposition et les aménagements réglementaires permettant un usage sécurisé en Europe et en France. Le cadre juridique actuel soulève de nombreuses divergences d'interprétation,

sources d'insécurité pour l'innovation variétale, qui limitent le développement de solutions adaptées aux attentes de la société et des agriculteurs. L'UFS salue les recommandations argumentées de l'étude et poursuit sa mobilisation dans une dynamique de dialogue.

Si cette étude constitue une avancée significative, elle n'est qu'une étape sur le chemin d'une évolution réglementaire adaptée et proportionnée à horizon 2023. La Commission européenne va d'abord lancer une réflexion sur les plantes issues de mutagenèse ciblée ou de cisgenèse, qui nécessitera la réalisation d'une étude d'impact sur la base de différents scénarii. Elle lancera ensuite une consultation publique, avant de présenter ses propositions d'aménagement réglementaire qui devront ensuite être validées par les États-membres et le Parlement européen. L'UFS et ses partenaires du « Collectif en faveur de l'innovation variétale » (regroupant 29 organisations professionnelles agricoles et alimentaires), maintiendront leur engagement pour permettre aux filières d'être au rendez-vous des nombreux défis à relever.



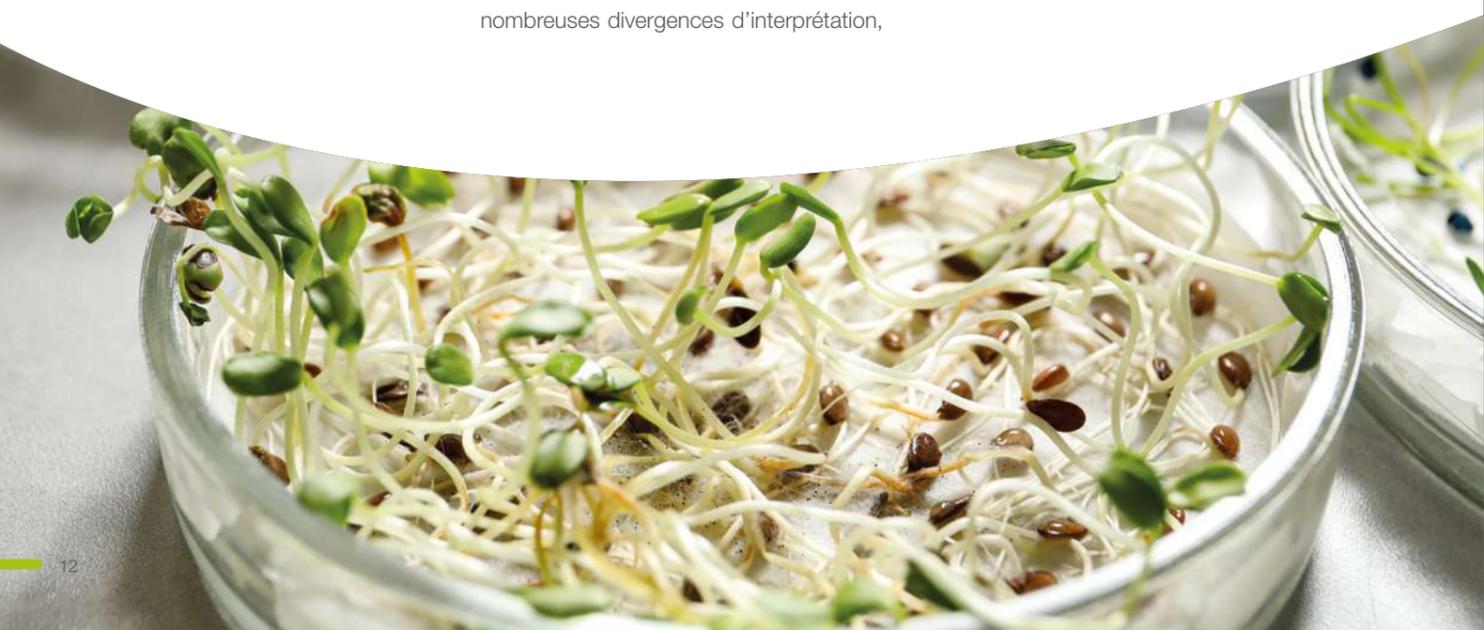
RÉVISION DES DIRECTIVES DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES, UN ENJEU MAJEUR POUR LES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

Suite à la demande du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne a publié le 29 avril 2021 une nouvelle étude sur la réglementation semences et les évolutions à y apporter suivant différents scénarii.

La Commission européenne identifie ainsi la nécessité de simplifier, harmoniser et prendre en compte les nouveaux défis à relever pour répondre aux priorités politiques définies dans le Pacte vert, la stratégie de la ferme à la table, la stratégie sur la biodiversité et la stratégie d'adaptation au changement climatique. L'UFS constate que l'étude n'a pas pris en compte la satisfaction du secteur semencier quant aux principes et modalités d'inscription et de certification de la réglementation actuelle, alors que les critiques récurrentes de l'inadaptation de la législation aux petits opérateurs et jardiniers amateurs sont largement mises en avant. L'étude dresse un tableau sévère du fonctionnement de la législation

actuelle et aucune des options d'évolution proposées par la Commission européenne ne semble appropriée, dans la mesure où elles conduiraient à une segmentation exacerbée des modèles agricoles ou au risque d'une réglementation à deux vitesses.

Les entreprises semencières françaises étant directement concernées par les évolutions de la réglementation semences, tant au niveau français qu'au niveau européen, l'UFS a fait part en juillet 2021 de son avis sur cette première étude en répondant à la consultation publique ouverte par la Commission européenne. L'UFS sera force de propositions dans ce débat important, non seulement pour le secteur semencier, mais aussi au regard des nombreux défis auxquels l'Europe doit faire face et pour lesquels les semences constituent une part importante des solutions innovantes.





LE PLAN PROTÉINES, UN DES AXES FORT DE SOUTIEN AUX TRANSITIONS AGRICOLES

Suite à la présentation du plan France Relance par le Gouvernement en septembre 2020, l'UFS s'est efforcée de suivre les actions mises en place dans ce dispositif, notamment dans son volet sur le développement de protéines végétales. L'UFS a ainsi relayé les dispositifs mis en place par l'État pour fournir à ses adhérents toutes les informations disponibles sur ces mesures et leur financement ainsi que les opportunités potentielles pour leurs activités. Dans le but d'améliorer la structuration des filières protéines végétales, deux types d'aides ont été mis en place :

- En faveur des investissements en matériel et l'achat de semences pour

enrichir les prairies en légumineuses fourragères (20 millions d'euros pour les deux types d'investissements en janvier, puis 2 million d'euros en avril exclusivement pour les semences) ;

- En soutien aux entreprises dans des projets de R&D relevant de l'obtention variétale d'espèces légumineuses à graines et fourragères (5 millions d'euros).

Des demandes d'aides en lien avec le plan Protéines ont ainsi été déposées auprès du Gouvernement pour la R&D en production de semences légumineuses et l'amélioration génétique des espèces dites mineures de légumineuses à graines.



20

MILLIONS
D'EUROS

Total du deuxième dispositif de soutien aux investissements ciblé sur la production de légumineuses fourragères

UNE ACTIVITÉ D'OUVERTURE ET DE DÉBATS QUI N'A PAS ÉTÉ ALTÉRÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

L'UFS a maintenu l'ensemble de ses rendez-vous institutionnels et a développé plusieurs ateliers d'accompagnement des adhérents en proposant ces rendez-vous sous format digital. Cette forme d'interaction inédite n'a pas affecté l'intérêt des entreprises semencières et des parties prenantes pour les enjeux abordés.

Ainsi, **l'Assemblée Générale du 5 novembre 2020** a proposé un plateau télévisé réunissant dix experts des sujets politiques et agricoles pour débattre autour de la thématique «La semence, premier maillon de la stratégie Farm to Fork». Cet événement conclu par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a réuni près de 300 participants.

Le 6 mai, la **Rencontre UFS** dédiée à «L'avenir des nouvelles méthodes de sélection en France et en Europe», parrainée par Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse, a été suivie par près de 250 personnes. Une dizaine de

personnalités aux profils complémentaires ont permis d'aborder ce sujet sous un angle scientifique, réglementaire et sociétal, avec notamment François de Rugy, Gérald Bronner, Alexandre Huchelmann de la Commission européenne, et plusieurs experts des filières ... Le Ministre de l'Agriculture nous a réaffirmé son soutien en concluant l'évènement.

Le **Forum des Industriels** de la semence et les 6 **ateliers** opérationnels sous format webinaire, ont réuni près de 300 personnes avec une interaction très appréciée des participants.

Plusieurs vidéos et comptes-rendus de ces événements sont disponibles sur le site Internet de l'UFS : www.ufs-semenciers.org/alaune/evenements



300

PARTICIPANTS

ont prit part au Forum des industriels et aux 6 ateliers opérationnels de l'UFS.



Les faits marquants

OCTOBRE

LES SEMENCIERS QUESTIONNENT L'AVENIR AVEC DES ÉTUDIANTS À ANGERS

En partenariat avec l'ESA d'Angers et le Club DEMETER, cette 2^{ème} édition d'un cycle de rencontres avec les étudiants initié en 2019, a réuni une trentaine de jeunes et futurs diplômés de tous horizons. La matinée a permis d'ouvrir un dialogue entre les acteurs du secteur semencier et les jeunes générations. Cette table ronde a été suivie par la visite du site Vilmorin-Mikado proposant ainsi des échanges concrets avec les équipes de R&D de l'entreprise.

NOVEMBRE

LES JOURNÉES QUESTIONNENT DE L'UFS 2020 : FARM TO FORK

La dématérialisation des Assemblées de section et de l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas fragilisé la forte mobilisation des adhérents dans la dynamique collective de l'UFS. La séance publique a pris place sur un plateau télévisé installé pour l'occasion, permettant à une dizaine d'experts reconnus de débattre pendant 2 heures sur la thématique « La semence, premier maillon de la stratégie Farm to Fork ». Près de 300 personnes ont assisté en direct à ce rendez-vous conclu par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

JANVIER

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA SÉPARATION VENTE CONSEIL

La séparation de la vente (et de l'application en prestation de service) de produits phytopharmaceutiques et du conseil est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Instaurée par la Loi Egalim, elle a entraîné l'application de nouveaux référentiels et a imposé à de nombreuses entreprises semencières une réflexion en profondeur pour mettre en place des adaptations internes majeures dans un délai très restreint.

MARS

FORUM DES INDUSTRIELS DE LA SEMENCE : BIEN VIVRE SON MÉTIER

Avec une centaine de participants, cette version digitalisée du Forum des industriels de la semence a démontré une fois de plus, la mobilisation du personnel des usines sur des sujets d'actualité tels que le bien-être au travail et l'amélioration des performances.

AVRIL

DEUX RAPPORTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉTERMINANTS POUR L'AVENIR DES SEMENCIERS

Concernant le statut juridique des méthodes récentes d'amélioration des plantes :

Ce document, très attendu par les entreprises semencières et les acteurs agricoles publié le 29 avril, a été analysé par l'UFS. Il ouvre un plan d'action permettant d'entrevoir une adaptation de la réglementation européenne importante pour l'accès aux nouvelles méthodes de sélection des plantes.

Concernant la réglementation semences :

Suite à la demande du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne a publié le 29 avril une nouvelle étude sur la réglementation semences et les évolutions à y apporter suivant différents scénarii. L'UFS contribuera aux côtés de son interprofession SEMAE aux réflexions et travaux sur ce sujet majeur pour la commercialisation de semences en Europe.

MAI

LANCEMENT DU VARENNE DE L'EAU

Lancé par le Gouvernement le 28 mai 2021, le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a pour objectif de construire des politiques durables pour la résilience du modèle agricole face aux aléas climatiques. L'UFS, aux côtés de ses interprofessions, contribue à ces travaux.

LES RENCONTRES DE L'UFS : STATUT JURIDIQUE DES NOUVELLES MÉTHODES DE SÉLECTION

Cette 3^{ème} édition, a permis d'ouvrir des perspectives d'avenir attendues par les secteurs agricole et alimentaire. Organisée en concomitance avec la publication de l'étude sur les nouvelles techniques de sélection génomique par la Commission européenne, cette Rencontre a réuni près de 250 participants.

JUILLET

UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU

L'UFS a pu poursuivre son programme d'accompagnement et de mobilisation des adhérents sur des sujets émergents qui auront un impact sur leurs organisations, en transformant ses traditionnels ateliers et forums en webinaires : les 6 ateliers opérationnels ont réuni des participants représentant la diversité des membres, actifs ou associés, de notre organisation.



Pôle Amélioration des Plantes

La recherche et l'innovation en sélection variétale demeurent une force du secteur semencier. Elles contribuent à apporter des solutions aux nouveaux enjeux qui se posent pour les agriculteurs, les filières agricoles et alimentaires, les consommateurs et les citoyens. Dans le cadre de la stratégie européenne Farm to fork, les innovations associées de l'amélioration des plantes, de l'agroéquipement, du biocontrôle et du numérique doivent permettre aux filières de mener leurs transitions.



PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES

Ressources génétiques, un patrimoine à préserver et partager

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ESPÈCES CULTIVÉES ET DES APPARENTÉES SAUVAGES

L'UFS est l'un des membres fondateurs du Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée et de leurs apparentées sauvages lancé au printemps 2021 avec sept acteurs du monde des ressources génétiques végétales.

La biodiversité cultivée, distincte de la biodiversité sauvage, résulte de milliers d'années de domestication des plantes par l'Homme et constitue l'une des sources de diversité déterminante pour le sélectionneur. Plus cette diversité est grande, plus les chances d'innover sont importantes pour faire face aux enjeux agricoles, alimentaires, sociétaux et environnementaux.

En consacrant en moyenne 13% de son chiffre d'affaires à la R&D, les entreprises semencières inscrivent chaque année en France pas moins de 550 nouvelles variétés d'espèces différentes. Ces nouvelles variétés apportent aux agriculteurs, maraîchers, jardiniers une abondance de choix qui contribue à son tour à l'augmentation de la biodiversité cultivée.

L'UFS estime qu'il est de la responsabilité des acteurs impliqués dans la conservation des ressources génétiques, dont les entreprises semencières françaises, de poursuivre leurs efforts dans la préservation de la biodiversité cultivée et de ses

apparentées sauvages. Les entreprises semencières comptent parmi les principaux contributeurs au maintien, partage et développement de cette biodiversité. Impliquées depuis plus de 20 ans dans 11 réseaux de conservation public-privé à travers la France, elles apportent leur savoir-faire pour la conservation, la reproduction et la caractérisation des collections de ressources génétiques. Leur utilisation dans divers programmes de recherche contribue à leur valorisation en améliorant la connaissance collective de la biodiversité existante.

Afin de consolider les efforts de chacun et pour aller encore plus loin dans l'accompagnement des acteurs impliqués dans la conservation à long terme des ressources phytogénétiques, les entreprises semencières soutiennent la conservation assurée par la diversité des acteurs et des approches. C'est pourquoi, l'UFS a participé à la création du Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivées et de leurs apparentées sauvages (hors arbres forestiers). Ce fonds ambitionne de contribuer, par le financement d'activités d'intérêt général, à l'inventaire – y compris des savoir-faire – à la caractérisation, à l'évaluation, à la conservation, à la gestion pérenne et à la valorisation de cette biodiversité.

Digital Sequence Information (DSI) : partager pour innover

Depuis 1992, les échanges et partages de ressources génétiques font l'objet d'une réglementation internationale avec la signature de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Ce traité introduit le principe d'Accès et de Partage des Avantages (APA), qui encadre la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Si le traité couvre l'utilisation physique des ressources génétiques, il ne concerne pas l'utilisation d'informations relatives à ces ressources. Or, depuis les années 2000, le génome de plus d'une quarantaine d'espèces végétales a été décrypté par des équipes de recherche internationales, mettant à la disposition

de la communauté scientifique des informations de « séquençage » (DSI).

L'UFS considère le libre accès aux DSI comme une forme de partage des avantages non-matérielles. Un partage dont il est relativement aisé d'évaluer les impacts positifs pour la sélection variétale et le progrès génétique, indispensables pour répondre aux objectifs de sécurité alimentaire, d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Pour atteindre les objectifs de la Convention internationale et soutenir les objectifs de développement durable, les semenciers estiment que les DSI ne doivent pas être concernées par le principe d'APA au risque d'entraver la recherche et l'innovation.

de différences biochimiques entre les mutations, qu'elles soient obtenues par mutagenèse aléatoire in vitro, in vivo, ou spontanément, sur cellules isolées ou entités pluricellulaires.

Dans ce contexte, l'UFS poursuit ses efforts pour soutenir l'accès aux différentes méthodes de sélection, indispensables au développement de nouvelles variétés répondant aux enjeux de l'agriculture. Ainsi, l'UFS a organisé différentes interventions pédagogiques sur la sélection auprès des médias mais aussi des différents maillons de la chaîne alimentaire. Elle a également contribué à une audition publique de l'OPECST sur les avantages et les risques potentiels des nouvelles techniques de sélection végétale le 18 mars 2021.



PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES

Répondre aux attentes agricoles, environnementales et sociétales

SOUTIEN AUX MÉTHODES RÉCENTES D'AMÉLIORATION DES PLANTES POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'AGRICULTURE

Depuis décembre 2014, le recours introduit par neuf ONG devant le Conseil d'Etat concernant la transposition de la directive européenne 2001/18/CE sur les OGM dans le Code de l'environnement, occupe périodiquement la scène juridique, médiatique et parlementaire.

Suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne de soumettre les récentes techniques de sélection aux contraintes réglementaires de la directive 2001/18, les instances politiques ont été sollicitées pour évaluer la nécessité de revoir la réglementation relative aux OGM. Des études européennes et françaises, publiées au fil de l'année, ont apporté des éclairages sur le positionnement des différentes autorités.

L'étude de la Commission européenne, publiée le 29 avril 2021, admet l'intérêt des méthodes récentes d'amélioration des plantes pour répondre aux objectifs de durabilité de l'agriculture et conclut à la nécessité d'adapter la réglementation OGM à l'état des connaissances scientifiques en intégrant les progrès technologiques. Elle ouvre ainsi une fenêtre politique pour avancer sur la révision de la législation, sur les techniques de mutagenèse ciblée et sur la cisgenèse dans un premier temps.

Par ailleurs, les conclusions de l'Autorité Européenne de la Sécurité des Aliments (EFSA) rendues le 26 mai 2021 recourent celles du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB), qui dans son avis du 29 juin 2020, n'identifiait pas

Étude : Les valeurs socio-économiques et environnementales de la sélection variétale dans l'Union européenne et certains états membres

Une étude menée par Euroseeds et publiée fin mai, permet de démontrer l'apport incontestable de la sélection variétale à l'agriculture, à l'environnement et à la société au cours des 20 dernières années mais aussi pour les 20 années à venir.

- « Au cours des 20 dernières années, la sélection variétale a contribué à hauteur de 67% environ à la croissance des rendements induite par l'innovation. »
- « Si l'Union Européenne n'avait pas bénéficié de 20 ans de sélection variétale, elle serait devenue un grand importateur net. »
- « Les progrès dus à la sélection variétale ont permis de nourrir 114 millions de citoyens européens ou, en équivalence, 168 millions d'êtres humains dans le monde entier. »
- « Les progrès dus à la sélection variétale ont permis de créer et préserver environ 90 000 nouveaux emplois, et générer en moyenne 1/3 du revenu actuel des exploitations agricoles dans l'UE. »

- « Sans 20 ans de sélection variétale au sein de l'UE et les hausses de rendement associées, la superficie agricole aurait dû être augmentée de 21,5 millions d'hectares depuis 2000 dans le monde pour faire face à la demande de nourriture. »
- « Si l'Union Européenne n'avait pas bénéficié de 20 ans de sélection variétale, près de 4 milliards de tonnes de GES supplémentaires auraient été émises »

L'étude conclut également qu'il est de la responsabilité des entreprises semencières de continuer à investir massivement dans la R&D, de celle de l'Etat de garantir un cadre réglementaire approprié pour l'utilisation de nouvelles technologies et de sensibiliser l'opinion publique sur leurs avantages sur la base de résultats démontrables et de faits scientifiques.

Soutenir et protéger l'innovation variétale

CIR: NÉCESSITÉ DE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE EN AMÉLIORATION DES PLANTES

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille au bénéfice des entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental. Le CIR apporte aux entreprises semencières un soutien essentiel qui leur permet de poursuivre leurs investissements sur le long terme et d'apporter chaque année, des solutions innovantes à toutes les agricultures.

Le Ministère de la Recherche met à disposition des entreprises, un Guide du CIR, actualisé chaque année pour les aider à préparer leur déclaration, à déposer un rescrit ou à demander un agrément. Ce guide peut faire l'objet de divergences d'interprétation locale par l'administration fiscale.

L'harmonie des procédures de vérification est donc un enjeu auquel les membres de l'UFS doivent faire face chaque année. En effet, la sélection étant une activité de long terme, les entreprises sont engagées dans des programmes de recherche qui s'accommodent mal des incertitudes liées aux interprétations du CIR.

Une enquête menée auprès des adhérents de l'UFS conclut que 60% des répondants à l'enquête, dont 60% de PME, rencontrent des difficultés administratives. Cette démarche a permis d'identifier des sujets pour lesquels une clarification de l'interprétation serait nécessaire notamment au regard des déclarations de personnel, de sous-traitance, et des amortissements sur les équipements dédiés à la R&D.

Ces divergences d'interprétation peuvent avoir pour conséquences des redressements fiscaux, des réductions du CIR, des recours aux Tribunaux Administratifs et des frais d'avocats, constituant des obstacles à l'investissement en R&D pour les petites entreprises, effet inverse à celui voulu par le dispositif du CIR.

L'UFS a demandé à une clarification des règles d'éligibilité au CIR et à une harmonisation des procédures de vérification menées par l'administration fiscale. Pour l'UFS, les particularités des recherches menées dans le secteur semencier devraient être intégrées dans le prochain Guide du CIR. Enfin, l'UFS souhaite que, dans les situations de contestation et de règlement des litiges avec l'administration fiscale, les entreprises semencières puissent solliciter des experts de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour éclairer les décisions administratives.

FAUCHAGES : DES ACTIONS AUX IMPACTS IMPORTANTS PEU SANCTIONNÉES

Chaque année, les entreprises semencières sont victimes de saccages et de destructions de parcelles de recherche ou de production de semences, délits systématiquement revendiqués par des militants sans aucune sanction dissuasive des tribunaux.

Ainsi, le 17 décembre 2020, le Tribunal correctionnel de Perpignan a relaxé le faucheur volontaire inculpé dans la destruction d'une parcelle de tournesol sur le fondement de l'état de nécessité. Cette décision basée sur une erreur manifeste d'appréciation de la nature de la culture détruite démontre la méconnaissance des activités semencières par les magistrats et alimente la suspicion vis-à-vis des entreprises semencières en faisant croire qu'elles travaillent dans l'illégalité.

En complément d'une démarche d'accompagnement de ses adhérents, l'UFS a engagé une démarche de sensibilisation sur ce type de délits auprès des parties prenantes à l'occasion de différents rendez-vous avec des

représentants du gouvernement et des forces de l'ordre afin de lutter contre ces phénomènes d'entraves, souvent violents, qui portent atteinte à certains droits fondamentaux tel que celui d'exercer une activité autorisée par la loi.

Alors que la sélection variétale est identifiée comme l'une des solutions stratégiques pour répondre aux objectifs de transition agricole, la sécurité juridique liée à l'application du droit strict par les instances judiciaires ainsi que la protection de l'image des activités agricoles sont indispensables pour que les entreprises semencières puissent être au rendez-vous des grands enjeux agroécologiques de demain.



Ces actions militantes couvrent aussi bien des fauchages que des destructions de stocks de semences dans nos usines. Fondées sur une vision dogmatique sans fondement scientifique, elles créent une suspicion sur la légalité de nos activités et pénalisent les filières en retardant la mise à disposition de semences adaptées à leurs besoins.

Jean Donnenwirth
Administrateur référent
du pôle Amélioration
des plantes

Fiscalité de la recherche et de la propriété intellectuelle : un nouveau régime de soutien essentiel pour les entreprises semencières

Les dispositifs fiscaux en faveur de la recherche et du développement sont des dispositifs de soutien essentiels pour les entreprises semencières qui investissent sur le long terme dans leurs activités de recherche et d'innovation. Le dispositif du Crédit Impôt Recherche permet au secteur semencier, dans toute sa diversité, de maintenir un haut niveau d'investissement en recherche et développement (en moyenne 13% de son chiffre d'affaire), comparable

à celui d'autres secteurs économiques de pointe comme l'informatique ou l'industrie pharmaceutique. Instauré en 2019, le dispositif IP Box est un nouveau régime de la fiscalité pour la propriété intellectuelle qui valorise le Certificat d'Obtention Végétale (COV) et encourage l'innovation. En maintenant dans la durée ces dispositifs fiscaux, le gouvernement soutient les investissements dans la recherche variétale sur le long terme.

Accompagner les évolutions de l'évaluation variétale en France et en Europe

RÉFLEXIONS SUR LE RÔLE DES MARQUEURS MOLÉCULAIRES POUR L'ÉVALUATION VARIÉTALE

Les outils moléculaires étant toujours davantage utilisés en sélection comme dans le cadre de l'étude des variétés, le sujet des modalités d'utilisation des outils de génotypage, tout comme l'accès et la communication des données qui en sont issues, sont discutés dans différentes instances nationales, européennes et internationales.

Afin de pouvoir contribuer aux travaux menés par le GEVES, l'OCW et l'UPOV sur ce sujet, les groupes de travail de l'UFS ont formalisé une position relative à l'accès, l'utilisation et la communication des données de génotypage qui a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'UFS le 30 juin 2021.

Si l'UFS reconnaît l'intérêt des outils de marquage moléculaire pour apporter des informations complémentaires à l'observation des caractéristiques phénotypiques, l'UFS souhaite rappeler que l'observation de ces caractères observés par le producteur et l'utilisateur de la variété, doit rester le socle de l'examen d'inscription ou de protection, de la caractérisation et de l'identification des variétés.

La complexité de l'expression d'un caractère selon le fonds génétique ou l'interaction avec l'environnement pourrait conduire à des erreurs de diagnostic, et à l'absence d'une information fiable sur les caractéristiques des variétés pour les agriculteurs et utilisateurs. Par ailleurs, la divulgation des données de génotypage telles que les sources de résistance et les distances génétiques entre variétés pourraient dévoiler les stratégies de sélection déployées par les différents obtenteurs et nuire à la protection du secret industriel.

Aussi, l'UFS fait la distinction entre les méthodes de marquage moléculaire (les techniques, les méthodes d'analyse, les seuils d'interprétation), qui doivent être publiques et accessibles à tous, et les données générées sur les variétés à partir de ces méthodes, qui doivent demeurer confidentielles et à accès restreint.



10

ESPÈCES VÉGÉTALES

stratégiques dans l'alimentation et fortement produite dans l'UE ont été sélectionnées pour ce projet.

Projet INVITE : Un programme européen ambitieux pour l'évaluation variétale

Le projet de recherche européen « Innovation In Variety Testing in Europe » (INVITE) est financé à hauteur de 8 millions d'euros dans le cadre du programme Horizon2020. Ce programme vise à étudier la possibilité d'évolution des dispositifs d'évaluation variétale par l'intégration de nouveaux critères et l'utilisation de nouveaux outils (génotypage, capteurs optiques, modélisation, etc.). L'objectif est de pouvoir identifier les variétés répondant aux objectifs d'une agriculture durable en indiquant dans des fiches solutions, leurs intérêts et limites.

Compte-tenu des enjeux importants pour l'évaluation des variétés et bien qu'Euroseeds soit membre du projet, l'UFS suit le déploiement du projet au travers d'un groupe de travail ad-hoc. Une réunion de travail a ainsi été organisée le 10 mai 2021 avec le coordinateur et plusieurs responsables pour faire un point d'étape sur l'avancement des travaux. À date, seuls les travaux relatifs à l'utilisation d'outils de phénotypage ont permis d'identifier des méthodes d'évaluation de certains critères morphologiques à partir d'images ou de données colorimétriques.

Encadrer la mise en marché du matériel hétérogène biologique

UNE RÉGLEMENTATION STABILISÉE MAIS ENCORE SOURCE D'INTERROGATION



Répondre aux attentes des filières bio est une préoccupation grandissante des entreprises semencières avec une hausse des surfaces de production de semences bio. Pour poursuivre cet engagement, les entreprises ont besoin que la réglementation apporte sécurité et équité.

Thierry Momont
Administrateur référent du pôle Amélioration des plantes

Le Règlement Bio, 2018/848, introduit la possibilité de commercialiser des semences de matériel hétérogène biologique sans avoir à se conformer aux exigences d'inscription au catalogue officiel ni à celles de certification des semences prévues par les directives de commercialisation. Si l'UFS n'est pas opposée à la mise en marché de ce nouveau type de matériel, elle considère que les dispositions proposées par le Règlement créent un système à deux vitesses pour accéder au marché : d'un côté, l'obligation d'inscription au catalogue officiel et de respect des règles définies dans les directives de commercialisation pour les variétés et de l'autre, une simple notification pour le matériel hétérogène biologique. Cela est d'autant plus inquiétant pour les obtenteurs qui développent des variétés population ou à pollinisation croisée, dont

certaines caractéristiques sont proches du matériel hétérogène, mais qui doivent être inscrites au catalogue officiel.

Le Règlement prévoit cependant qu'un acte délégué précise les règles encadrant la production et la mise en marché du matériel hétérogène biologique. Après de nombreux mois de discussion, au cours desquels l'UFS a activement participé, la Commission européenne a finalisé ce projet d'acte délégué à l'automne 2020. Si le texte final permet de limiter les risques de fraudes vis-à-vis des utilisateurs et des semenciers, quelques points de vigilance sont encore identifiés et ont été partagés par l'UFS dans le cadre de la consultation publique sur ce texte ouverte par la Commission européenne en novembre 2020.



Pôle Production & Marchés

Produire plus et mieux avec moins de ressources, tel est l'enjeu des entreprises semencières qui produisent des semences performantes au regard des objectifs de rendement, de qualité et d'impact environnemental. En complément d'une parfaite maîtrise de la production au champ, cet engagement nécessite des procédés industriels sophistiqués qui garantissent une haute qualité de semences et la sécurité des opérateurs en usine.

L'UFS contribue à diffuser de la connaissance et à encourager la mise en place de standards de qualité élevés. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises, qui évoluent sur des marchés internationaux très concurrentiels, doit être soutenue collectivement par des outils opérationnels permettant d'appréhender des réglementations en constante évolution.



PÔLE PRODUCTION & MARCHÉS

Renforcer l'accompagnement des adhérents

L'IMPACT DE LA SÉPARATION VENTE/CONSEIL SUR LA CONTRACTUALISATION EN PRODUCTION DE SEMENCES

Plusieurs textes réglementaires ont précisé les nouvelles dispositions relatives à l'indépendance des activités de conseil et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP). Ces dispositions apportent d'importantes modifications aux référentiels permettant d'obtenir un agrément pour les activités de distribution, d'application en prestation de service, ou de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP).

L'entrée en application des mesures au 1^{er} janvier 2021 a donc nécessité une forte mobilisation de la part de l'UFS pour accompagner les adhérents en mettant à leur disposition une note décryptant les mesures de la loi et leurs impacts sur les activités opérationnelles des entreprises semencières.

Parallèlement, l'UFS et La Coopération Agricole, avec l'appui de SEMAE, ont publié un guide dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs contrats avec les agriculteurs multiplicateurs. Ce document présente les nouvelles obligations relatives à la

contractualisation ainsi que la prise en compte de l'impact de la séparation vente/application et conseil. Ainsi, les entreprises ayant choisi une activité de distribution ou d'application en prestation de service de produits phytosanitaires n'ont plus la possibilité de délivrer un conseil aux agriculteurs multiplicateurs. Dans le cadre de l'accompagnement technique des productions de semences, elles peuvent donc être amenées à adapter leurs contrats de production.

Le Guide rappelle les dispositions complémentaires au cadre de la convention type SEMAE et de ses 9 annexes pour les différents groupes d'espèce notamment, celles relatives à l'initiative de proposition du contrat qui doit venir de l'agriculteur et non plus du semencier, le renforcement des organisations de producteurs reconnues (OP) pour les négociations, la référence aux indicateurs interprofessionnels, les délais de paiement et les pratiques restrictives de concurrence. Le document résume également les bonnes pratiques de rédactions des contrats entre les producteurs de semences et leurs agriculteurs multiplicateurs afin d'accompagner au mieux les professionnels.

Un atelier-webinaire pour décrypter et échanger

Suite à la publication du guide « *Comprendre les impacts de la Loi Egalim sur la contractualisation en production de semences et s'adapter* », rédigé avec La Coopération Agricole et la note de décryptage UFS « *Activité d'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques : Analyse des*

dispositions de la Loi Egalim et impacts sur le référentiel », l'UFS a poursuivi l'accompagnement des adhérents avec la mise en place d'un Atelier en format webinaire en février 2021, en partenariat avec SEMAE et la Coopération Agricole. Une FAQ complète les documents d'accompagnement des adhérents.

DES OUTILS POUR APPRÉHENDER LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'UFS réalise chaque année une enquête des accidents de travail et des presqu'accidents dans les champs et les usines de semences afin de dresser un état des lieux et analyser les principales causes d'accidents. L'enquête démontre le déploiement dans les entreprises d'un outil supplémentaire qui vient renforcer l'analyse des accidents en agissant par anticipation : le recensement et l'analyse des presqu'accidents. Plus de 60% des sites enregistrent les presqu'accidents et parmi eux, 90% les analysent. Le taux d'analyse des presqu'accidents est passé de 34% en 2018 à 69% en 2019.

Une diminution des taux de fréquences des accidents est très nette entre 2018 et 2019. Le taux de fréquence des accidents respectivement avec arrêt et sans arrêt, sont en baisse, tout comme le taux de gravité. C'est une tendance observée depuis 2011 qui est à nouveau avérée en 2021. La durée moyenne des arrêts augmente légèrement de 2018 à 2019, elle est toutefois relativement stable depuis 2011.

Ces résultats illustrent les progrès réalisés, fruit des mesures de prévention mises en place par les entreprises au niveau individuel et recommandées au niveau collectif. Sur cette base, des actions de prévention sont proposées pour aider les adhérents à réduire la fréquence et la gravité des accidents au sein de leurs entreprises. Le Forum des industriels, auquel de nombreux salariés des usines participent, est également l'occasion de sensibiliser sur les accidents du travail et les bons réflexes à adopter pour les limiter. Enfin, un guide « Réussir la prévention des accidents du travail » a été publié par l'UFS en décembre 2020. Celui-ci présente les principes de la prévention des risques et apporte des éléments de contexte réglementaire en reprenant les principaux indicateurs de 2019.

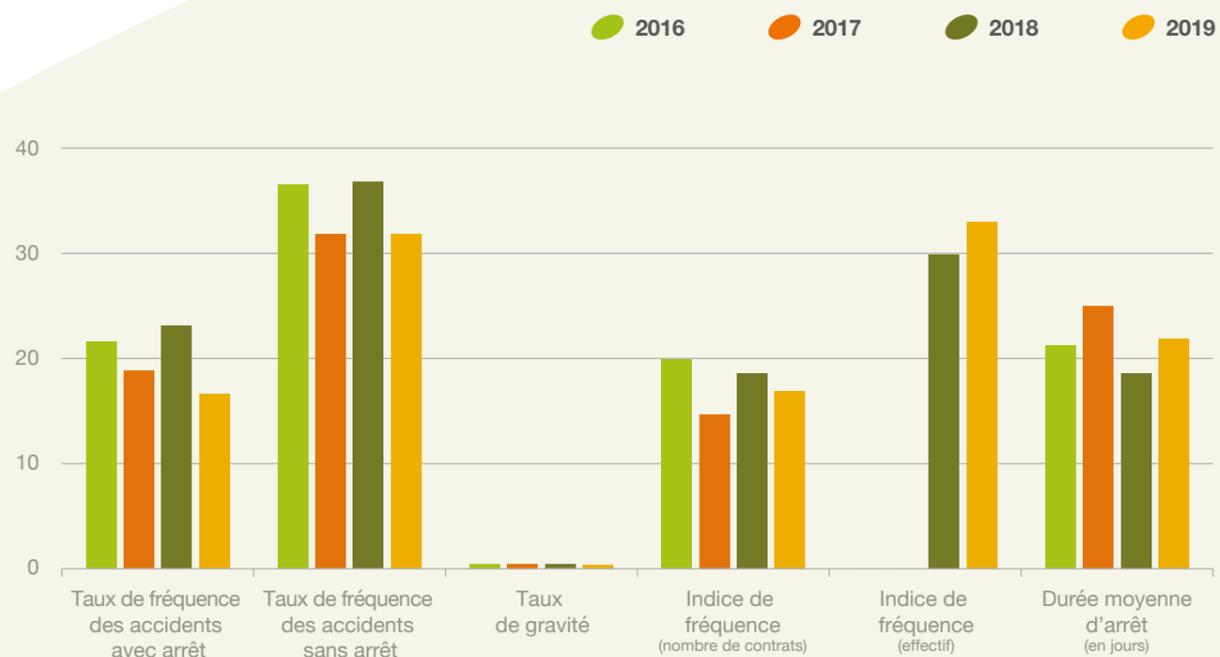


La sécurité des collaborateurs de nos 244 usines de production de semences est une priorité collective et individuelle. L'UFS permet de développer des partages d'expériences, des bonnes pratiques et l'enquête annuelle 2021 a démontré des progrès continus au sein de la profession

Régis Fournier
Administrateur référent du pôle production & marchés



UNE ENQUÊTE : ACCIDENT DU TRAVAIL TOUS SALARIÉS ET TOUS RISQUES CONFONDUS



Une fiche pratique «plan de prévention»

Toutes les entreprises formalisent des plans de prévention – document indispensable lors de l'intervention sur son site d'une entreprise extérieure. La mise en place de ces plans étant souvent chronophage, l'UFS propose désormais aux adhérents une fiche pratique pour les accompagner dans le déploiement d'un plan de prévention au sein de leurs usines.

Le plan de prévention regroupe tous les éléments d'une bonne gestion des risques d'une opération :

évaluation, prévention, anticipation. Son utilité est parfois occultée par son caractère administratif, mais celui-ci assure l'exhaustivité des points à traiter et la formalisation du plan de prévention permet de le rendre disponible aisément pour les différentes instances intéressées (Inspection du travail, assurances, représentation du personnel ...) et constitue un puissant outil de protection pour les salariés et l'entreprise.

Engager une réflexion collective et construire des politiques durables

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

Plantes de services

L'utilisation de plantes dites « de services » est une voie privilégiée pour accompagner la transition agroécologique et généraliser des modes de productions plus durables. Par de nombreux aspects, la culture de ces plantes de services offre des réponses aux attentes environnementales et sociétales. L'UFS a publié en février 2021 une note ayant pour objectif de présenter les principaux usages et bénéfices des plantes de services tout en y associant les espèces dédiées. Outre l'illustration de l'implication des semenciers dans le développement de ces espèces, l'UFS visait par cette publication, la sensibilisation des acteurs de la distribution en vue d'adapter l'offre variétale aux usages souhaités par les agriculteurs.

Paiements pour services environnementaux

À l'initiative de la Section fourragères & gazons, l'UFS participe à la réflexion sur le paiement pour services environnementaux (PSE). Ce dispositif fait partie d'actions mises en place par l'Etat pour accompagner la transition agroécologique et préserver la biodiversité sur le territoire. Il s'agit d'une nouvelle méthode de rémunération de l'agriculture en fonction de services environnementaux rendus. L'UFS a rédigé une note pour sensibiliser les entreprises sur l'esprit et l'architecture du dispositif afin d'identifier d'éventuelles mises en œuvre à moyen terme. La réflexion est également menée avec d'autres organisations agricoles, telle que l'interprofession des oléagineux qui a rédigé et publié en décembre 2020 un guide d'information sur les PSE relatifs aux systèmes de culture intégrant des oléagineux ou des légumineuses. Ce document fournit aux différentes familles professionnelles, les clés de compréhension des principes et des conditions de mise en œuvre d'un PSE mais aussi les modalités de mises en avant des atouts de ces cultures à faire valoir dans un PSE.

Pollinisateurs

La préservation des abeilles et des pollinisateurs est un sujet sensible notamment lorsqu'il est évoqué dans le cadre de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. L'UFS a participé à plusieurs réunions sur l'évolution de la réglementation de l'utilisation des produits phytosanitaires en période de floraison et a suivi les échanges qui ont conduit à la proposition d'un projet d'arrêté et d'un plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation. La production de semences d'espèces entomophiles a été citée comme un exemple de bonne collaboration entre agriculteurs et apiculteurs lors des chantiers de pollinisation. L'UFS a souligné l'importance de cette activité dans le calendrier des activités des apiculteurs et leur trésorerie tout en mettant l'accent sur l'intérêt d'intégrer systématiquement un module pollinisation dans les formations des apiculteurs.

Un guide de bonnes pratiques pour l'étiquetage des semences associées à des matières fertilisantes (dont les biostimulants)

L'association des Matières Fertilisantes et Supports de Culture (MFSC) avec des semences, se développe de plus en plus dans le contexte de transition agroécologique.

L'UFS, en collaboration avec l'AFAÏA, SEMAE et l'UNIFA a rédigé un « Guide de bonnes pratiques » pour l'étiquetage des semences associées à des MFSC (dont les biostimulants font partie). L'objectif de ce document étant de répondre aux questions des acteurs du marché et des utilisateurs, il est destiné à la fois aux agriculteurs, aux jardiniers amateurs, aux prescripteurs, ainsi qu'à toutes les sociétés impliquées dans la commercialisation ou le traitement des semences.

Ce guide propose un rappel de la réglementation applicable et des recommandations complémentaires en termes d'étiquetage tout en permettant de faire la distinction entre ce qui est propre à la semence et ce qui est apporté par la matière fertilisante et/ou le support de culture.



Promouvoir le progrès génétique

DIVERSES INITIATIVES POUR ÉCLAIRER LE CHOIX DES AGRICULTEURS

Le Catalogue officiel des variétés de plantes fourragères est riche de près de 500 variétés, rendant difficile le choix des éleveurs. La Section Fourragères et Gazons de l'UFS a donc travaillé sur la création de deux listes de variétés recommandées, à partir des notes officielles obtenues lors du processus d'inscription et selon une méthodologie élaborée par des experts du secteur (ARVALIS, IDELE, INRAE, UFS et SEMAE). Les listes « fauche » et « pâturage » des variétés recommandées ont été publiées au début de l'été 2021 par l'Association Francophone pour les Prairies et les Fourrages (AFPF) puis sur le site Herbe Book (herbe-book.org/). Cela permet désormais aux éleveurs

de s'assurer de bénéficier du progrès génétique pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes fourragers.

En oléagineux, Terres Inovia poursuit la publication de listes recommandées de tournesol et de colza afin de valoriser le progrès génétique pour les variétés les mieux adaptées aux différentes régions. En soja, la présentation par zone climatique permet de mettre en valeur les variétés selon leur précocité et de prendre en compte les critères utiles aux différentes valorisations.



Les sélectionneurs proposent une grande diversité de variétés permettant d'apporter des solutions « sur mesure » aux attentes de chaque agriculteur/éleveur. Face à la richesse de l'offre, ces listes recommandées constituent des services utiles aux agriculteurs..

Dominique Hoffer
Administrateur référent
du pôle PPM

Maintenir la compétitivité des entreprises

UNE MOBILISATION COLLECTIVE AU REGARD DE L'IMPACT DE LA LOI EGALIM POUR L'EXPORT



En tant que 1^{er} exportateur mondial, les entreprises semencières s'inscrivent dans la dynamique des transitions agricoles, mais doivent pouvoir répondre aux exigences de leurs clients à l'export.

Yves Picquet
Administrateur référent
du pôle PPM

L'article 83 de la loi Egalim, publié le 30 octobre 2018, vise à interdire à compter du 1^{er} janvier 2022 la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques (PPP) contenant des substances actives non approuvées, pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement, conformément au règlement (CE) n°1107/2009.

Les modalités de mise en œuvre de cette interdiction ont été précisées dans une circulaire publiée le 29 juillet 2019. Cette interdiction impactera le traitement des semences, réalisé pour certains exports par les entreprises semencières.

L'UFS reste très active sur ce sujet via diverses actions, ayant tout d'abord évalué les impacts de cette interdiction sur l'activité de production de semences en France afin de sensibiliser le gouvernement et les filières. L'UFS reste également mobilisée afin que les délais de grâce, tels qu'ils sont prévus par le règlement (CE) n°1107/2009 pour l'écoulement des stocks de produits phytosanitaires, soient pris en compte dans l'interdiction liée à l'article 83 après le 1^{er} janvier 2022.

Enfin, l'UFS a mis à disposition des adhérents, une note de décryptage et un Atelier sous format webinaire pour les accompagner dans l'appréhension de cette interdiction.

Varmaïs : référence de l'évaluation variétale

La Section maïs & sorgho de l'UFS s'est associée à ARVALIS – Institut du végétal et au GEVES pour développer Varmaïs, un outil en ligne d'aide au choix des variétés de maïs grain et fourrage, à destination de tous les acteurs de la filière maïs : agriculteurs, éleveurs, techniciens, et semenciers.

L'objectif de Varmaïs est de présenter aux utilisateurs, et en toute neutralité, des références puissantes et fiables issues des réseaux d'essais d'évaluation variétale à l'inscription France (CTPS/GEVES) et en post-inscription (ARVALIS et UFS) ; soit environ 400 essais par an répartis sur toutes les zones de production de maïs en France. Sur la base de ces résultats, différentes fonctionnalités sont à disposition de l'utilisateur pour consulter, comparer et choisir ces variétés de maïs selon de nombreux critères. Les références de toutes les variétés disponibles sur le marché français, proposées à l'expérimentation par les semenciers, sont consultables sur www.varmais.fr.



UNE ENQUÊTE POUR MESURER LES EFFETS DE LA LOI EGALIM SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Une enquête a été menée en mars dernier auprès des adhérents de l'UFS concernés par l'interdiction de stockage de certains produits phytopharmaceutiques liée à l'article 83 de la loi Egalim. Cette enquête avait pour objectif d'identifier de façon certaine les impacts sur leurs activités, à court et moyen terme, liés à cette interdiction.. Les entreprises semencières éprouvent des difficultés à mesurer ces impacts, d'autant plus pour celles qui n'exercent qu'une activité de sous-traitance en production de semences.

Cette enquête a montré qu'une répercussion globale de plus de 10% sur le chiffre d'affaires français des entreprises

répondantes, équivalent à plus de 330 millions d'euros, est à prévoir. Elle a également mis en avant les impacts sur la production de semences en France, avec des délocalisations d'activités de traitement de semences, une réduction de l'activité au sein des usines, et à plus long terme une diminution des surfaces en production de semences, délocalisées dans les pays tiers. Certaines entreprises souhaitent proposer des solutions alternatives aux traitements de semences concernés, mais ces solutions, limitées et très complexes à mettre en place, doivent encore être autorisés dans le pays de destination.



Pôle Affaires Publiques & Communication

Comment rendre la haute technicité des métiers semenciers audible par le plus grand nombre et comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ?

L'UFS se mobilise pour informer objectivement sur le secteur et créer un environnement positif en faveur des entreprises adhérentes. Au coeur de la stratégie d'influence, diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers les adhérents.

PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

Proposer une palette d'outils pour une meilleure circulation de l'information

SUITE DONNÉE
AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES

En raison de l'implantation des entreprises semencières dans nos territoires, l'Union Française des Semenciers a été très attentive au déroulement de la campagne des élections départementales et régionales de juin 2021, dernière grande échéance politique avant l'élection présidentielle d'avril 2022.

Un document d'accompagnement des adhérents sur ces élections, intitulé « Semences et territoires », a été diffusé début octobre afin d'encourager les entreprises semencières à accentuer leurs interactions avec leurs parties prenantes locales.

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR L'ORGANISATION GRAND CHAMP

En 2018 l'UFS a mis en place une réorganisation opérationnelle intitulée « Grand Champ » afin d'orienter ses actions vers une stratégie d'influence et de communication renforcée. Ainsi, la mise en place de 4 pôles (2 pôles métiers et 2 pôles supports), a permis d'affecter des ressources aux actions transversales tout en maintenant l'activité des sections.

Les résultats de cette réorganisation sont de plus en plus concrets, avec une augmentation du nombre de sollicitations presse et de participants aux différents événements organisés pour sensibiliser les institutions et les décideurs aux atouts et aux problématiques de notre secteur.

Cependant, l'UFS a souhaité évaluer la compréhension et la satisfaction des adhérents en menant une enquête en juin 2021.

Avec une bonne représentativité de la taille des entreprises adhérentes, des métiers, et groupes de travail au sein de l'UFS, les réponses sont très positives. Les adhérents interrogés affichent leur satisfaction vis-à-vis des actions menées par l'UFS (100%), de la transmission des informations sur les travaux menés par l'UFS (96,6%) et de la réactivité en cas de besoin (86,2%). 88% des répondants reconnaissent que l'UFS contribue à diffuser une image positive de l'activité des semenciers et 48,3% des membres ont noté une amélioration de l'organisation de l'UFS depuis la mise en place de Grand Champ.

POURSUITE DES PUBLICATIONS OPÉRATIONNELLES ET DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS

Depuis la structuration et codification de nos publications et de nos événements adressés à nos adhérents en 2019, l'UFS poursuit cette année le développement de services dédiés avec des objectifs bien ciblés.

Afin de permettre aux entreprises d'avoir une visibilité sur cette offre de services, une frise trimestrielle recense les publications et événements à venir, que ce soit la mise en avant d'un sujet ayant un impact potentiel sur l'activité des adhérents, la description des mesures à intégrer dans les activités des entreprises, des éléments de langage sur des sujets complexes, des restitutions d'enquêtes, des Ateliers opérationnels ou des Rencontres institutionnelles.

Ainsi, depuis juillet 2020 l'UFS a publié 6 notes de décryptage, 11 guides pratiques, 3 notes de sensibilisation et 2 restitutions d'enquête. L'UFS a également proposé 6 ateliers sous format webinaire et un forum.

Un livret d'accueil interne mis à jour en février 2021 a été diffusé aux adhérents. Destiné à guider les entreprises dans les instances et groupes de travail de notre fédération, il apporte des réponses aux questions fréquemment posées sur le champ d'action, les missions, l'organisation, le fonctionnement et les interactions de l'UFS avec ses partenaires des filières agricoles et alimentaires au niveau national mais aussi international. Ce document est disponible exclusivement sous format numérique et sera remis à jour chaque année.

Enfin, une plaquette présentant synthétiquement la mission de l'UFS, son fonctionnement et des chiffres clés de sélection, production et mise en marché, a été publiée en mars 2021. Elle est accessible dans l'onglet « ressources » du site institutionnel de l'UFS.



Depuis juillet 2020, l'UFS a publié :

6
NOTES DE DÉCRYPTAGES

11
GUIDES PRATIQUES

3
NOTES DE SENSIBILISATION

2
RESTITUTIONS D'ENQUÊTES



PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

Organiser des événements avec un auditoire élargi

RENCONTRE UFS À ANGERS : UN DIALOGUE RICHE ET DES PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Le 7 octobre, en partenariat avec l'ESA d'Angers et le Club DEMETER, l'UFS a organisé la 2^{ème} édition d'un cycle de rencontres avec de jeunes et futurs diplômés de tous horizons. Ce rendez-vous a permis de réunir des étudiants de profils complémentaires provenant de l'ESA, l'ISARA, l'ISA, l'École d'ingénieurs de Purpan, l'ISTOM et de l'Université d'Angers.

Après une présentation des défis climatiques, démographiques et géostratégiques par Matthieu Brun, responsable des études du Club Demeter, les étudiants ont livré leurs analyses de la situation et leurs perceptions des urgences à traiter. S'ils s'accordent sur la nécessité de réconcilier l'agriculture et la société, tous n'ont pas exprimé les mêmes priorités en termes d'action politique. Invités à se placer comme ministre de l'agriculture, leurs propositions concrètes pour l'avenir ont ciblé plusieurs thématiques fortes : la réduction du gaspillage alimentaire et des ressources ; le renforcement de l'indépendance de la France et de l'Europe face aux concurrents mondiaux ; l'aide durable au développement dans les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud en veillant à préserver l'indépendance des « petits » producteurs ; l'intensification de la R&D en agriculture/semences pour aider à migrer vers un modèle de production moins carboné et réduire l'usage des intrants.

Un consensus entre étudiants et intervenants s'est confirmé sur la nécessité de «ne pas opposer les modèles agricoles»

en prenant ce qu'il y a de positif dans chacun d'entre eux. De même en ce qui concerne l'importance de l'éducation à l'agriculture et à l'alimentation des enfants qui leur semble prioritaire dès les petites classes.

Pour enrichir leur connaissance des rouages de la décision publique et des enjeux d'opinion, les étudiants ont pu écouter et échanger avec le député Philippe Bolo, également membre du Haut Conseil des Biotechnologies, et le politologue Eddy Fougier. Les agriculteurs David Forge (+ de 100 000 abonnés sur La Chaîne agricole / YouTube) et Maxime Gauterau, également multiplicateur de semences et très présent sur Twitter, ont exposé les vertus d'une pédagogie de «terrain» au quotidien. Franck Berger, vice-président de l'UFS a conclu la rencontre en présentant les axes de mobilisation des entreprises semencières dont beaucoup rencontrent les préoccupations des futurs diplômés.

Cet événement s'est poursuivi par une visite du site semencier de Vilmorin-Mikado. Des chercheurs, développeurs et responsables marketing ont pu témoigner sur leur métier et répondre à de nombreuses questions opérationnelles. L'occasion de rappeler la réputation mondiale d'excellence des semenciers français qui sont également premiers exportateurs mondiaux du secteur.

L'EXTRANET POUR 2022

Depuis la suspension de l'outil extranet de l'UFS le 15 avril 2020, en raison de la fin du support mis à disposition par notre prestataire, un groupe de travail été mis en place pour définir le périmètre du futur outil extranet.

Prenant en compte les enseignements tirés de l'ancien site, ce projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer le service apporté aux membres de l'UFS en facilitant l'accès aux ressources documentaires tout en proposant une vitrine des contributions portées par l'UFS.

Ce projet s'intègre dans le cadre du développement des outils digitaux de l'UFS et se situe dans la continuité de la refonte de notre site internet, réalisée en 2020. Nos équipes travaillent pour rendre l'extranet opérationnel au 1^{er} trimestre 2022.

Illustrer les contributions des entreprises semencières à la stratégie Farm To Fork

Lors des Journées UFS 2020, un plateau télévisé a permis de réunir une dizaine d'experts pour développer un débat autour de la thématique « *La semence, premier maillon de la stratégie Farm to Fork* ».

La stratégie « Farm to Fork » vise à tendre vers un système alimentaire européen plus sain, et plus durable. Elle fait partie intégrante du Green Deal, politique européenne globale qui engage une nouvelle stratégie de croissance pour transformer l'Union Européenne en une économie

moderne, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources. Elle embrasse une large diversité de solutions et doit être portée par des secteurs aussi distincts que l'énergie, la construction, le transport, et bien entendu, l'agriculture. Malgré une étude d'impact critique publiée en août 2021, cette politique environnementale devrait constituer le cœur de l'action européenne des 5 prochaines années, avec des inflexions concrètes sur l'activité des entreprises, clients et partenaires.

MÉTHODES RÉCENTES AMÉLIORATION DES PLANTES : UNE FORTE MOBILISATION POUR APPORTER LES CLÉS DE COMPRÉHENSION DU SUJET ET DE SES ENJEUX

La sélection variétale est de plus en plus reconnue comme un atout majeur pour répondre aux préoccupations de souveraineté alimentaire et d'évolution des pratiques agronomiques en faveur d'une agriculture durable. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir utiliser toutes les techniques développées par la science y compris les plus récentes, de façon sécurisée. Les nouvelles techniques d'édition du génome constituent des outils clés pour relever ces défis et maintenir le niveau d'innovation nécessaire à l'accélération des transitions agroécologiques.

Le premier semestre 2021 a observé un pic médiatique sur le sujet des « Nouvelles méthodes de sélection », rythmé par la publication du rapport de la Commission Européenne en avril. En effet, ce document faisant ressortir le caractère inadéquat de la réglementation actuelle sur les OGM, a attiré l'attention des médias mais aussi des différents acteurs des filières agricoles et alimentaires.

Si l'UFS a dans un premier temps, salué les conclusions de l'étude en soulignant que le cadre actuel reste une source majeure d'interprétations divergentes et d'insécurité juridique pour l'innovation variétale, elle a également orienté ses actions de communication vers une démarche pédagogique lors de deux séquences majeures permettant une meilleure compréhension du sujet par les parties prenantes.

Masterclass – « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les nouvelles méthodes d'amélioration des plantes »

Dans la perspective de la publication des résultats de l'étude menée par la Commission européenne sur les NBT, l'UFS

a proposé un temps d'échange dématérialisé, structuré autour de présentations scientifiques, réglementaires et stratégiques des enjeux liés aux méthodes de sélection, afin d'améliorer la compréhension du sujet et de fournir des clés de compréhension objectives des participants.

Rencontres de l'UFS – « Les méthodes récentes d'amélioration des plantes : un avenir prometteur pour l'agriculture européenne et française ? »

Organiser cet événement de sensibilisation sur l'enjeu des nouvelles méthodes de sélection variétale dans un contexte de pression médiatique, climatique et sanitaire, devait permettre une meilleure compréhension de ce sujet stratégique pour l'avenir des filières agricoles et alimentaires. La Rencontre UFS a réuni près de 250 participants issus d'horizons variés (représentants institutionnels, membres de l'UFS, organisations agricoles, étudiants, presse), ouvrant des perspectives d'avenir attendues par les secteurs agricoles et alimentaires. Dans sa conclusion, le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation Julien Denormandie a souligné le rôle crucial de la sélection variétale pour la souveraineté alimentaire et pour faire face aux futures crises, avant d'assurer son soutien à la filière sur le plan national et européen.

Pour autant, l'acceptation sociétale de ce dossier étant primordiale, l'UFS a également mené des interventions avec les différents maillons de la chaîne alimentaire.

DES RELATIONS PRESSE ET RÉSEAUX SOCIAUX EN PROGRÈS

Rappel du contexte 2020 et 2021

L'année 2020 a été une période au contexte plus favorable avec, au premier chef, l'arrivée d'un Ministre de l'Agriculture qui a régulièrement manifesté un soutien envers la filière semencière. La crise sanitaire a également donné au secteur, replacé sur le devant de la scène, l'occasion de démontrer sa forte dimension contributive pour la société. Cela s'est traduit par une mise en tension avec la crise climatique, mettant en lumière différents enjeux comme le défi alimentaire et la nécessité de se doter des bons outils pour relever les défis de demain. L'UFS a ainsi pu s'appuyer sur une réalité terrain offrant un terreau positif de communication pédagogique efficace et attrayante.

Une montée en visibilité dans le paysage médiatique

La période 2020-2021 a été riche en événements UFS avec plusieurs conférences de presse dédiées aux méthodes récentes d'amélioration des plantes, à la stratégie Farm to Fork et au Plan de Relance mais aussi à l'impact de la crise sanitaire... Ces rendez-vous réguliers ont permis de cultiver l'intérêt des journalistes sur des sujets complexes comme les méthodes récentes d'amélioration des plantes.

Cette dernière thématique a largement cristallisé l'attention et offert un levier d'intérêt sans précédent, permettant de déployer une communication sur mesure. La couverture qui en découle a été assurée par des médias phares permettant de sensibiliser le grand public.

Une étape importante a ainsi été franchie sur un rythme médiatique particulièrement soutenu : 17 demandes presse et 26 articles dédiés aux NBT sur le total des 36 qui citent l'UFS sur le semestre 2021.

Cette séquence majeure a débouché sur une approche équilibrée et plutôt factuelle.

Une communication plus affirmée sur les réseaux sociaux

La période juin 2020/Juillet 2021 a ouvert la voie à une communication plus affirmée sur les réseaux sociaux de l'UFS, qui a pu témoigner son soutien lors d'actualités telles que les fauchages volontaires.

En parallèle l'UFS, en calibrant minutieusement sa communication sur twitter/LinkedIn, s'est maintenue en dehors de toute polémique intrinsèque à différents débats et a ainsi préservé sa légitimité pour ses prises de parole à l'occasion d'événements dédiés. Aussi, malgré un rythme de publication plus modéré, l'UFS est de plus en plus visible et suivie par des journalistes, issus de toutes les typologies de presse et de tous bords politiques.

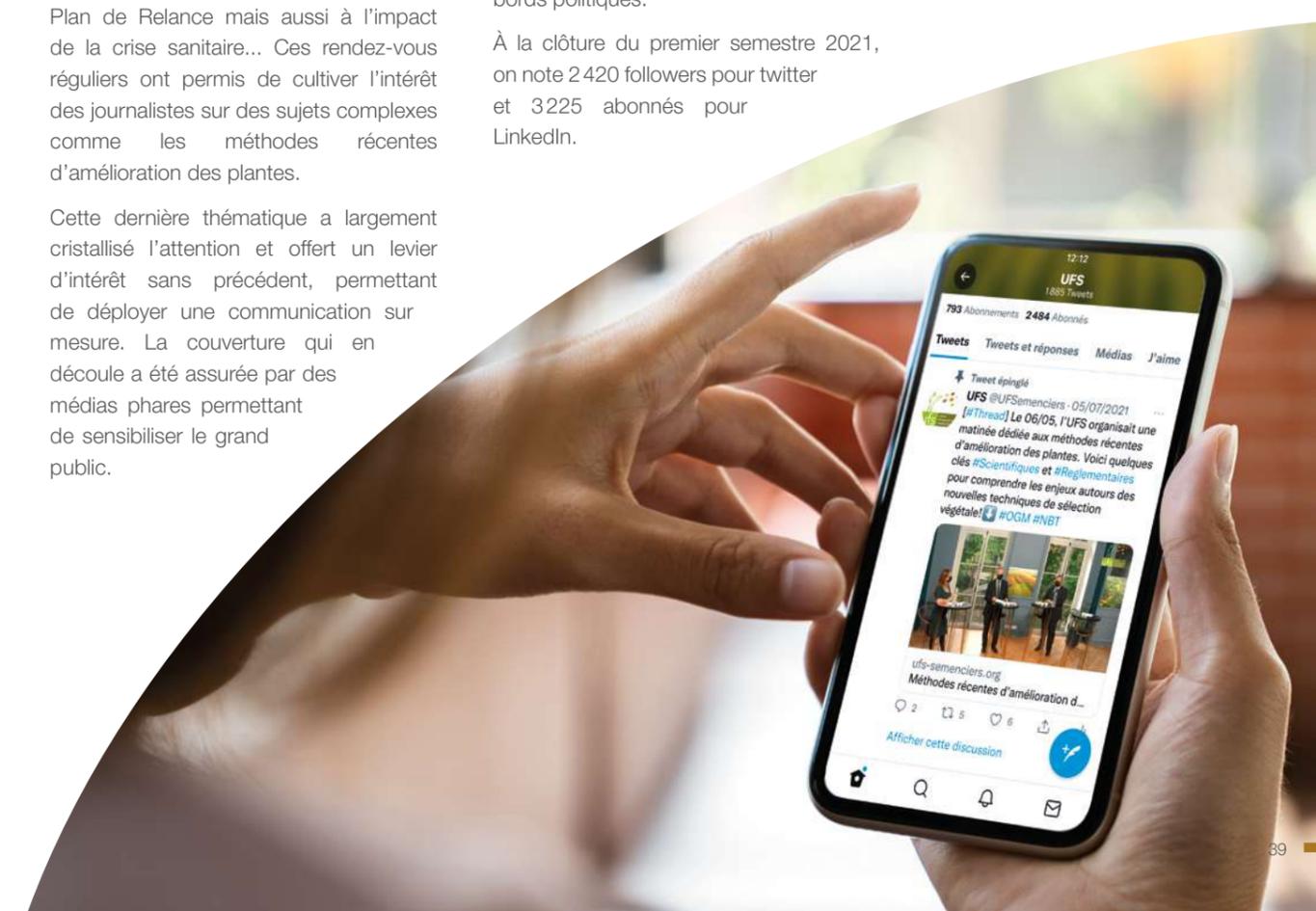
À la clôture du premier semestre 2021, on note 2 420 followers pour twitter et 3 225 abonnés pour LinkedIn.



1

PIC MÉDIATIQUE IMPORTANT

fin avril en raison de la publication du rapport de la Commission Européenne sur le statut juridique des méthodes récentes d'amélioration des plantes.





Pôle Administration & Finances

Fort d'un Pôle dédié à la gestion des questions administratives et financières, l'UFS continue sa structuration afin d'améliorer quotidiennement le service aux adhérents et de pérenniser son activité.



PÔLE ADMINISTRATION & FINANCES

Améliorer les procédures et structurer notre organisation



Le pôle Administration et Finances remplit aujourd'hui pleinement ses fonctions de pôle support aux activités opérationnelles de l'UFS.

Patrick Mariotte
Trésorier

UN PÔLE AUJOURD'HUI PLEINEMENT OPÉRATIONNEL EN SUPPORT AUX ACTIONS VARIÉES DE L'UFS

Ces deux dernières années, le Pôle Administration et Finances a eu pour tâche d'améliorer et de faire progresser l'existant par la structuration des activités supports, rendant l'UFS plus efficace dans ses prises de décisions stratégiques mais aussi dans le déroulement de ses actions opérationnelles.

Ainsi, la mise en place d'une comptabilité analytique ainsi que la construction et l'instauration d'un budget à 3 ans permettront de mieux identifier les enjeux économiques de l'UFS et de faciliter son pilotage en cohérence avec les feuilles de route des pôles métiers et des sections.

... L'ADAPTATION DE L'UFS ... AUX NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Le pôle Administration et Finances a continué, au cours de l'exercice écoulé, à identifier les chantiers d'adaptation aux normes tant réglementaires que sociales et à les mener à bien.

Ainsi, la dernière réforme de la formation professionnelle de 2020 a fait évoluer les possibilités de prise en charge des différentes formations suivies par les permanents. Pour rappel, les 21 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) historiques sont devenus 11 Opérateurs de Compétences (OPCO), rassemblés par branche.

Par conséquent, auparavant sectorisée par taille d'entreprise dans le giron de l'OPCO-EP (Ex Agefos-PME), l'UFS a basculé dans celui d'OCAPIAT, qui est l'OPCO référent pour la prise en charge des formations dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire.

Ce changement a été parfaitement appréhendé avec une transition fluide entre les deux organismes de cofinancement.

Par ailleurs, l'UFS a finalisé les travaux relatifs à la réglementation liée au Règlement sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) en listant l'ensemble des traitements de données effectués en son sein, en recensant les partenaires concernés par ces traitements (cabinet d'expertise-comptable, avocats, agences, etc.) et en s'assurant auprès d'eux de leur bon respect de la réglementation.

... LA RÉNOVATION DES LOCAUX DE L'UFS, ... UN NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL ... DES ADHÉRENTS ET DE STRUCTURATION ... POUR LES PERMANENTS

En 2018, la réflexion « Grand Champ » avait repensé l'organisation de l'UFS par la création des 2 pôles métiers (amélioration des plantes et production et marchés) et des 2 pôles supports (Affaires publiques et Communication et Administration et Finances).

Afin de finaliser ce travail et d'adapter les locaux à cette nouvelle organisation, une rénovation portant sur une superficie totale de 328 m² avait été décidée, dès juillet 2019.

Des études ont été menées dans l'optique de combiner le nouvel organigramme et le réagencement des locaux du 2^{ème} étage tout en optimisant certains espaces du 3^{ème} étage.

La pandémie de Covid-19 a, en outre, soulevé les questionnements autour des besoins en équipements audio-vidéo des salles de réunion du 3^{ème} étage.

Suite à un appel d'offres auprès de plusieurs contractants généraux, une entreprise a été retenue en octobre 2020 pour un démarrage du chantier dès avril 2021. Les travaux du 2^{ème} étage ont été finalisés en juillet 2021, le chantier se prolongeant pour le 3^{ème} étage jusqu'à fin octobre 2021.



L'organisation professionnelle

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Les adhérents de l'UFS

MEMBRES ACTIFS



MEMBRES ASSOCIÉS



L'équipe de l'UFS



PÔLE ASSISTANTS

Nadia POULARD

Assistante de Direction

✉ nadia.poulard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30 | 06.49.48.90.20



Maxence GODARD

Assistant des sections UFS,
Secrétaire de la Chambre
arbitrale UFS

✉ maxence.godard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.48 | 06.49.48.90.36



PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

Rachel BLUMEL

Responsable de pôle
Pôle Affaires Publiques & Communication

✉ rachel.blumel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30 | 06.79.47.09.09



Tomasz MICHALAK

Responsable communication
Pôle Affaires Publiques & Communication

✉ tomasz.michalak@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.40 | 06.75.16.62.70



DIRECTION GÉNÉRALE

Rachel BLUMEL

Directrice Générale

✉ rachel.blumel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.30 | 06.79.47.09.09



Mélanie PEREIRA

Assistante des pôles métiers

✉ melanie.pereira@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.32 | 07.88.30.21.19



PÔLE ADMINISTRATION & FINANCES

Julian MONFORT

Responsable de pôle
Pôle administration & finances

✉ julian.monfort@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.39 | 06.88.63.18.57



PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES

Sébastien PAQUE

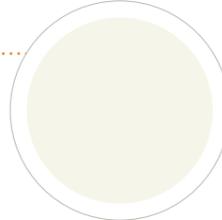
Responsable de pôle
Pôle Amélioration des Plantes

✉ sebastien.paque@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.42 | 06.75.09.80.41



Responsable technique

Pôle Amélioration des Plantes,
Section Céréales à paille
& Protéagineux



Laetitia AUTHENAC

Responsable technique
Pôle Amélioration des Plantes
Section Betteraves & Chicorée industrielle,
Section Potagères et Florales,

✉ laetitia.authenac@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.35 | 06.87.50.22.98



PÔLE PRODUCTION & MARCHÉS

Sophie LEJEALLE

Responsable de pôle
Pôle Production & Marchés

✉ sophie.lejealle@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.38 | 06.73.09.62.43



Isabelle PAUCHET-MATTLER

Directrice technique
Pôle Production & Marchés,
Section Oléagineux

✉ isabelle.pauchet-mattler@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.36 | 06.77.56.15.71



Julie SAFFAR

Responsable technique
Pôle Production & Marchés,
Section Maïs & Sorgho

✉ julie.saffard@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.44 | 06.72.63.35.59



Bertrand NATUREL

Responsable technique
Pôle Production et Marchés,
Section Fourragères & Gazons

✉ bertrand.naturel@ufs-asso.com
☎ 01.53.00.99.44 | 06.89.54.24.61



Fédérer et représenter les entreprises semencières au coeur des filières agricoles & alimentaires

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 118 entreprises couvrant trois métiers complémentaires : l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performent sur les marchés internationaux.

Grâce au concours des 1000 représentants d'entreprises impliqués chaque année dans ses travaux, l'Union Française des Semenciers est en mesure de :

1. Promouvoir les métiers et le savoir-faire des entreprises semencières
2. Représenter les entreprises adhérentes et faciliter les échanges avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et politiques
3. Contribuer à la mise en oeuvre d'un environnement réglementaire, économique et sociétal permettant aux entreprises adhérentes d'entreprendre et d'innover
4. Mettre à disposition des entreprises des services d'expertise afin de les accompagner dans leurs enjeux quotidiens



📍 17 rue du Louvre, Paris 1^{er}

www.ufs-semenciers.org

✉ communication@ufs-asso.com

📞 01 53 00 99 30